



Information sur crédits immobilier

Par **stéphane**, le **06/03/2011** à **09:21**

Bonjour,

Ma banque me dit que pour l'achat d'un terrain constructible seul les crédits accordés le sont sur une durée maximum de 7 ans.

Cette affirmation repose-t-elle sur un texte de loi ou sur un code des groupements bancaire ou bien encore est-ce une durée arbitraire fixée par ma banque en fonction de ce que font l'ensemble des établissements ?

merci

Par **amajuris**, le **06/03/2011** à **11:15**

bjr,
à mon avis c'est une décision de votre banque.
ce qui est légal c'est le taux maximum d'endettement.
mais plus un crédit est long plus il coute cher.
cdt

Par **stéphane**, le **06/03/2011** à **16:23**

merci pour votre réponse